

PROJET DE LOI

« transformation de la fonction publique »

...OU DEMOLITION ?



Isoler les personnels face à l'Administration en privant les organisations syndicales de leurs moyens de contrôle en matière de mutation, d'avancement et de promotion.

Nous faire obéir et nous faire taire : création d'une sanction disciplinaire de 3 jours d'exclusion temporaire, qui s'ajoute à l'introduction d'un devoir de réserve (Loi Blanquer).



Objectifs : faire du chef d'établissement un « manager de proximité », lui confier nos carrières en toute opacité, et ainsi un pouvoir de contrôle sur nos pratiques professionnelles au quotidien. Obéir au chef, au lieu de servir l'intérêt général !

Développer la précarité et la concurrence entre les personnels « à statut » et des contractuels sans formation ; création de CDD « de projet » de moins de 6 mois.

Contraindre à quitter la fonction publique : création d'un dispositif de « rupture conventionnelle »



Objectifs : affaiblir le recrutement « au statut », éviter toute revalorisation salariale, et compromettre la qualité du service public. Accélérer les suppressions de postes (120 000 programmées d'ici 2022).